

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karina-coulombe-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c525357b68fdaa52505687d9>

Date d'obtention : 2024-11-11 21:06:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, nous rencontrons le signaleur ainsi que l'élève victime et débuter l'évaluation de la situation à l'aide de la grille d'évaluation SEXTO. Nous posons des questions qui se trouvent sur cette grille sans porter de jugement afin de connaître l'amorce, la nature, les intentions, l'étendue et l'implication de la situation. Vérifier s'il y a d'autres personnes impliqués dans la situation en demandant des questions à l'élève. Rencontrer les autres élèves (s'il y a lieu) de manière individuelle et remplir la grille d'évaluation SEXTO avec eux également. Confisquer les téléphones si nous croyons qu'il s'agit de pornographie juvénile. Nous serons en mesure de mieux reconnaître s'il s'agit d'intention impulsive ou malveillante. Contacter la police par la suite avec les informations recueillies.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de rencontrer toute personne dans la situation pour remplir la grille d'évaluation SEXTO, et ce même si la personne est simplement un signaleur qui n'a pas reçu ni envoyé d'images explicites. Toute personne ayant de l'information est importante dans la situation pour la cueillette d'information. Il est également important de contacter la police une fois que nous avons toutes les informations des questions de la grille d'évaluation SEXTO. Il est également important de savoir ce qui fait partie de notre rôle en tant qu'intervenant dans le protocole SEXTO (exemple: si policier nous demande de rencontrer d'autres jeunes impliqués après avoir transmis nos informations, ne pas répondre aux médias, c'est à nous de confisquer le téléphone au besoin, etc.).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Refuser la demande de la police si elle nous demande d'intervenir auprès d'un nouveau jeune impliqué dans la situation suite à l'information que nous leur donnons et suite à leur rencontre avec le jeune. Je sais maintenant que ce n'est pas mon rôle, mais il reste quand même une situation délicate selon moi de refuser une demande d'un corps policier.